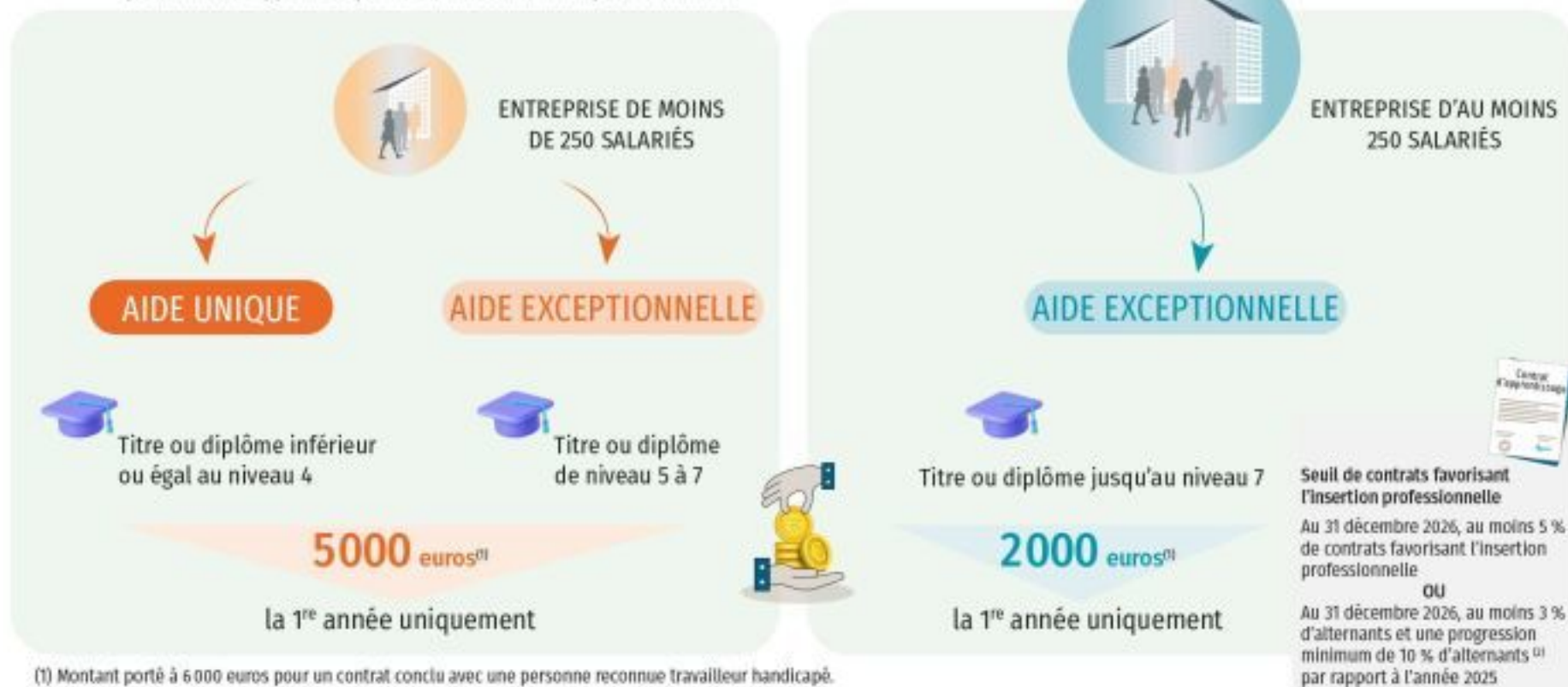


AIDES À L'EMBAUCHE D'APPRENTIS EN 2025

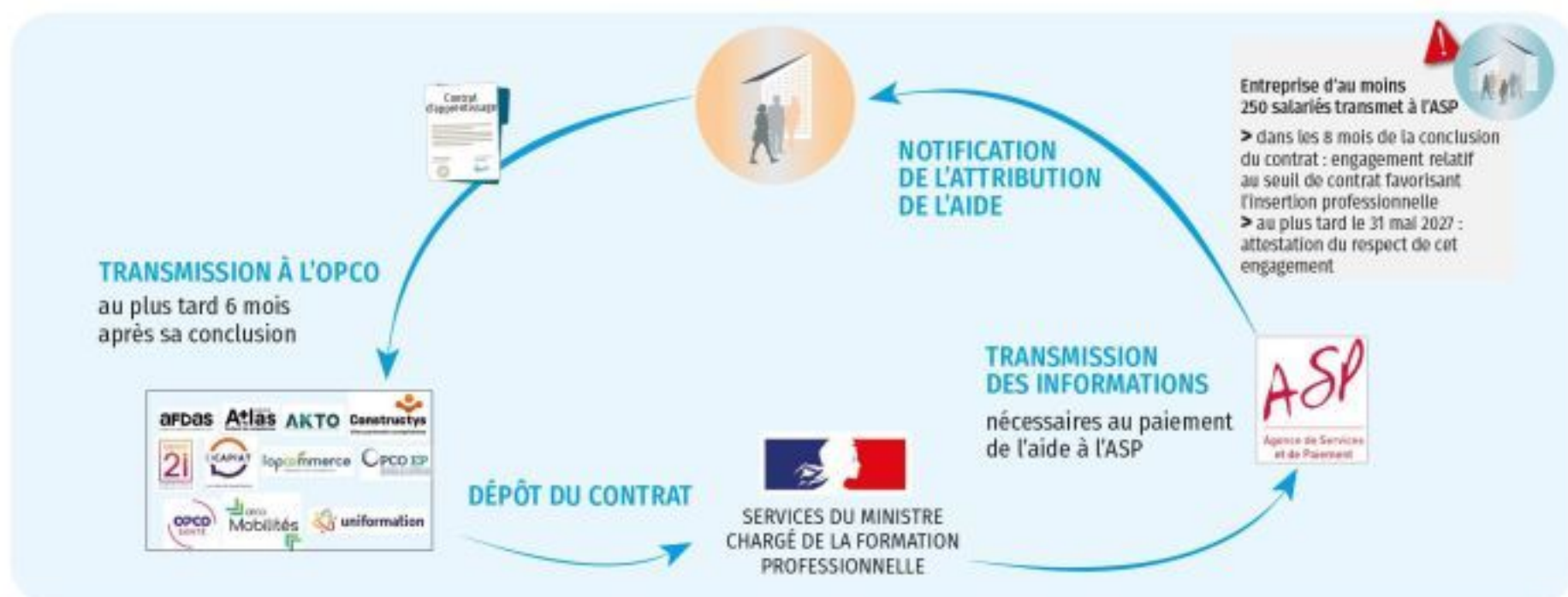
Cette infographie présente les modalités des aides unique et exceptionnelle s'agissant de contrats conclus à compter du 24 février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 concernant l'aide exceptionnelle.

DEUX TYPES D'AIDE POSSIBLES

Sous réserve de ne pas avoir bénéficié précédemment d'une aide à l'embauche d'apprenti pour le même apprenti et pour la même certification professionnelle



PROCÉDURE D'OBTENTION



VERSEMENT DE L'AIDE



(3) Notamment, à défaut de transmission des données de la DSN, le mois suivant, l'aide est suspendue.